

# Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE des **retraitées** & des **retraités**

## Dax 2023, en congrès et dans l'action

NUMÉRO SPÉCIAL 67<sup>ème</sup> CONGRÈS



# Sommaire

## 3. ÉDITORIAL

On est là

## 4 - 13. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

Introduction motion générale

Motion internationale

Motion protection sociale

Motion place des  
retraité.es dans la société

## 14 . EN CHIFFRES

Commission exécutive nationale

## 15 . NOTRE ASSOCIATION

La nouvelle commission exécutive



Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Jacques Brillet

Rédacteurs : François Chelers, Sylvain Houselle, Jacques Fogliarini, Marc Veyrat, Jacques Brillet

Abonnement annuel 2022 au *Courrier du retraité* : 6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration  
20 rue Vignon 75009 Paris

01 47 42 80 13

Courriel : [secretariat@fgrfp.org](mailto:secretariat@fgrfp.org)

Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation et Impression :

Le Réveil de la Marne - Epernay

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0327G06323

### Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.

### Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case  et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.







Éditorial de J. BRILLET  
Secrétaire général

## On est là !

Au-delà du chant entonné par les manifestant-es, c'est une réalité constatée du mouvement social que nous vivons. Nous, retraité-es, nous sommes bien là, présent-es, mobilisé-es et solidaires.

Emmanuel Macron tente d'imposer sa réforme avec brutalité, déifiant un mouvement de contestation dont il ne peut ignorer l'ampleur et la détermination. Il choisit la confrontation, pariant sur la lassitude. Il utilise la répression et un usage disproportionné et violent des forces de police pour tenter de briser la dynamique du mouvement.

“ Cette arrogance risque d'alimenter la désillusion et renforcer le sentiment que le jeu démocratique est verrouillé pour le plus grand bonheur du RN. ”

Ce pouvoir s'est retrouvé inapte à convaincre les Français, et même ses députés. Cette réforme n'a pas été votée par le parlement. Cette arrogance risque d'alimenter la désillusion et renforcer le sentiment que le jeu démocratique est verrouillé pour le plus grand bonheur du RN.

**Alors on est là, et demain on sera encore là !**

C'est une image forte que l'on retiendra de notre congrès de Dax, à la fois en plénière et dans la rue.

Parfaitement organisé par la section des Landes, ce congrès nous a permis de travailler, discuter, contribuer et voter notre motion de congrès dont vous trouverez

l'intégralité des textes, en partie dans ce numéro de notre revue, puis dans le numéro suivant ainsi que sur le site de la fédération.

Au vu du contexte de guerre, nous avons aussi adopté une motion internationale qui marque notre attachement à la paix et aux droits des peuples.

L'ensemble de ces motions nous donne une feuille de route pour les trois ans à venir. Forte de ses mandats, la FGR-FP s'inscrit dans un espace social ouvert : groupe des 9, pôle des retraités, NESP (Nouvel Elan pour nos Services Publics).

La dynamique portée par l'unité du mouvement social doit aussi nous conduire à inscrire la recherche de l'unité comme moteur indispensable à notre avenir. Enfin évidemment, le plaisir était réel, partagé de se retrouver ensemble après 4 longues années.

Ce congrès fut un temps de forte convivialité et de grande amitié. Il nous faut saluer et remercier nous deux Jean-Pierre, Lançon et Laurent, qui quittent le bureau national. Il nous faut de même remercier tout-es les militant-es qui quittent leurs fonctions nationales, régionales, départementales. Il nous faut accueillir celles et ceux qui assument maintenant ces tâches.

C'est tout-es ensemble que nous ferons la FGR demain.

■ PARIS, Le 13 avril 2023

## En bref...

### Des antivols sur la nourriture !

Les produits alimentaires, en rayon, se voient équipés d'antivol, y compris sur les steacks hachés de base.

La prévention du vol se faisait sur les produits relativement chers, notamment les alcools, les vêtements et parfums. Prévenir le vol de produits alimentaires de base alerte sur deux points : l'inflation est très forte et la réelle situation financière d'une part de plus en plus importante de la population est catastrophique. On peine à se nourrir dans la France de Macron !

### La spirale de l'inflation.

Elle revient dans l'actualité, mais sur un constat différent. Ce ne sont pas les augmentations de salaire qui génèrent la hausse des prix. Si les prix augmentent deux fois plus que l'augmentation des coûts de production, ce sont les marges qui ont doublé. Ce ne sont ni les salaires, ni l'augmentation des coûts de productions qui sont générateurs d'inflation mais la rapacité de l'actionariat.

### Bonheur

Les grandes entreprises mondiales ont récolté en 2022 plus de 1500 milliards d'euros de bénéfice, soit plus que la richesse produite la même année par l'Espagne. En France, les actionnaires ont touché plus de 80 milliards d'euros. Aussi la réforme des retraites obligerait les salarié-es à financer par leur travail deux années supplémentaires de profits dont une partie disparaîtra en rachats d'action exonérés d'impôts et l'autre dans les paradis fiscaux.

## Billet d'humeur

### Oui mais ! Ça branle dans le manche

Dans cette situation de réforme des retraites voulue par le président Macron, après avoir fermé toutes les portes de la négociation, aussi bien sur l'âge de départ en retraite à 64 ans que sur les critères de pénibilité permettant de partir plus tôt, le gouvernement Macron campe aujourd'hui dans une attitude et un discours d'affrontement. La réforme des retraites n'est pas négociable car il n'y a pas d'autre choix possible !

En tant que chef d'Etat,

Comment peut-on formuler un tel message qui assure que les opposants à ses réformes ont tort même s'ils sont la majorité ?

Comment peut-on mépriser ainsi toutes celles et ceux qui subissent des conditions de travail difficiles et qui voient s'éloigner la perspective d'une retraite heureuse ?

Comment peut-on distribuer des chèques pour, dans le même temps, refuser d'augmenter les salaires et assurer qu'il ne faut pas s'attaquer aux dividendes et aux superprofits ?

En agissant ainsi, le président Macron pense-il vraiment être en conformité avec sa fonction qui lui enjoint d'être le président de toutes les Françaises et de tous les Français ?

Quand on perd autant de points en trois mois, un stage de remise à niveau s'impose rapidement.

■ JACQUES FOGLIARINI.



# Motion internationale



36 guerres ou conflits armés sont recensés actuellement sur notre planète.

La FGR-FP rappelle sa condamnation de la guerre en Ukraine menée par Poutine.

Dans le même temps, Erdogan veut anéantir le peuple kurde, le gouvernement israélien amplifie la colonisation des territoires palestiniens et mène une politique ségrégative, l'Arabie Saoudite massacre au Yémen. La liste est longue.

Ces différentes formes de rapport de domination y compris religieuses génèrent :

- des coûts exorbitants en termes de vies humaines, d'environnement et d'armement, surarmement généralisé induit ;

- un bouleversement des marchés mondiaux et une inflation qui s'ajoutent à la crise climatique, à la montée des nationalismes et de la xénophobie. Les tensions

interétatiques ne sont plus masquées et l'idée du recours à la guerre pour résoudre les conflits est aujourd'hui partagée au sein même des diplomates. Le gouvernement français porte une large part de responsabilité et reste le 3ème pays dans la vente d'armes.

- Dans le monde, cela s'accompagne d'un recul des libertés, de la montée des nationalismes, de la remise en cause de la situation des femmes (Iran, Afghanistan...).

- les effets dans notre République sont évidents : absence de débat démocratique y compris au parlement, contrôle de la jeunesse (nouveau SNU, renforcement des liens éducation-armée) que ces démarches s'expriment par les armes ou par le biais d'entreprises telles Total, Orano, Bolloré.

Fidèle à sa tradition, la FGR-FP dénonce toutes les démarches fondées sur des rapports de domination. Elle est solidaire des

peuples qui se battent pour le respect de leurs droits et de leur liberté.

La FGR-FP dénonce la remise en cause des droits humains notamment pour les exilés politiques, climatiques, économiques, victimes de conflits, voués au désespoir, à la misère, à l'esclavage et à la mort.

Dans sa configuration et organisation actuelle, l'ONU montre ses limites, elle ne représente la diversité des pays que d'une manière formelle.

Le conseil de sécurité consacre le rapport de force par l'hégémonie des grandes puissances.

Pour la FGR-FP, un fonctionnement plus démocratique est nécessaire, il doit notamment revenir sur les conditions d'exercice du droit de veto, et privilégier en toute circonstance la diplomatie.

La FGR-FP appelle ses adhérents à promouvoir partout une éducation à la paix pour une culture de la paix.



# Introduction motion générale

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, réunie pour son 67e congrès les 4, 5 et 6 avril 2023 à Dax, s'inscrit pleinement dans le mouvement social. Par ses mandats et son action, elle concrétise l'engagement et la mobilisation de ses adhérent·es pour la justice sociale, condition d'exercice d'une démocratie vivante et effective.



La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique, réunie pour son 67e congrès les 4, 5 et 6 avril 2023 à Dax, s'inscrit pleinement dans le mouvement social. Par ses mandats et son action, elle concrétise l'engagement et la mobilisation de ses adhérent·es pour la justice sociale, condition d'exercice d'une démocratie vivante et effective.

Le monde est bousculé par des crises qui ne cessent de se succéder. Guerres, pandémies, migrations, explosion des inégalités interfèrent avec la crise globale climatique et les crises sociales que nous traversons. La « mondialisation heureuse » révèle l'obsolescence du néo-libéralisme qui conduit à l'épuisement de la planète, à la dégradation de

ressources aussi vitales que l'eau, au recours à la violence et aux discriminations. Les politiques libérales imposées contre la volonté des peuples fragilisent partout la démocratie, favorisent l'instauration de politiques autoritaires, bafouent les libertés, détruisent des droits et exposent les peuples aux guerres.

En France, le pouvoir restreint drastiquement la redistribution des richesses. Il accroît les cadeaux fiscaux faits aux entreprises favorisant l'explosion des dividendes versés aux actionnaires. La dégradation de l'emploi, des salaires et des pensions, aggravée par l'inflation, la remise en cause progressive des acquis sociaux dont nos retraites et notre protection sociale, sont

les conséquences directes d'un libéralisme outrancier qu'il convient de combattre avec vigueur.

La FGRFP milite et se mobilise au sein du Groupe des neuf et du Pôle des retraités de la Fonction Publique pour faire valoir son attachement aux principes républicains. Elle s'inscrit dans la dynamique proposée par le Nouvel Elan Pour les Services Publics. Elle affirme que les principes d'égalité, de solidarité et de liberté passent par une réduction des inégalités, une politique de redistribution des richesses et une sécurité sociale restaurée et étendue jusqu'au 100 % sécu.

Le contrat social ne peut être effectif que s'il garantit à toutes et tous, quelles que soient les origines sociales ou géographiques, une réelle égalité.

Une fiscalité vraiment redistributive, une pleine protection sociale, des services publics rétablis et renforcés, des salaires directs ou différés réellement indexés sur le coût de la vie et la progression des richesses permettront à chacune et chacun d'exercer sa pleine citoyenneté grâce à une véritable sécurisation sociale. C'est l'engagement de la FGR-FP. Pour le renforcer, elle appelle les actifs et les retraités à se syndiquer et les retraités de la Fonction Publique à la rejoindre.

# Motion protection sociale

On entend par protection sociale l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective permettant à chaque personne ou ménage de faire face tout au long de sa vie aux conséquences de la survenue d'un risque ou d'un besoin social.

Au-delà des risques couverts par la sécurité sociale (maladie, vieillesse, famille, accidents du travail et maladies professionnelles), la protection sociale inclut dans son champ les questions d'emploi, d'autonomie, de logement, de pauvreté et d'exclusion sociale.

Elle implique le versement direct de prestations sociales en espèces ou en nature mais aussi l'accès à des services sociaux (crèches, hôpitaux...).

Les aides sociales relèvent de l'État, des départements ou des communes. Elles s'adressent à toute personne en difficulté, active ou retraitée. Les retraités sont concernés directement au travers de l'APA, de l'APL, de l'ASPA, de l'aide aux transports...

Les menaces sont nombreuses : affaiblissement des prestations sociales (dont APL), stigmatisation des bénéficiaires (notamment du RSA), mise sous conditions de ressources de nombreuses prestations (familiales) ou d'un nombre d'heures hebdomadaires d'activité pour le RSA, réforme de l'assurance chômage qui durcit les conditions d'accès et le niveau d'indemnisation des privés d'emploi, volonté de passage en force pour une réforme régressive des retraites, dématérialisation à outrance...

Et pourtant la Sécurité sociale et l'assurance chômage ont pleinement fait la preuve de leur efficacité durant la crise sanitaire en prenant en charge à 100 % les dépenses de santé liées au COVID et avec les mesures de chômage partiel.

L'attachement de la population à une protection sociale de haut niveau reste très élevé.



## Une Sécurité Sociale à reconquérir

La sécurité sociale est née en 1945 de la volonté du Conseil National de la Résistance pour « assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État, et une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours. »

A sa création, la Sécurité sociale s'inscrit dans un projet de République sociale. Ce projet est fondé sur une vision démocratique de la société.

**La Sécurité sociale est conçue comme un ensemble de dispositifs de protection sociale qui reconnaît les travailleurs comme acteurs détenteurs de droits sociaux.**

**L'assurance sociale pratiquée par la Sécurité sociale matérialise le rapport entre cotisations et droit à prestations de manière collective et non de manière individuelle.**

**Ainsi, la Sécurité sociale poursuit un objectif distributif de ressources salariales, avec la participation de l'ensemble des travailleurs par la voix de ses représentants.**

D'une gestion quasi exclusive par les

représentants syndicaux des salariés élus à sa création, elle est aujourd'hui pilotée par le gouvernement et le Parlement au travers d'une loi annuelle de financement de la Sécurité Sociale qui cadre les dépenses comme les recettes et décide des grandes orientations.

Depuis les années 1990 on assiste à un mouvement inacceptable de fiscalisation des ressources de la Sécurité sociale : instauration en 1991 de la contribution sociale généralisée (CSG), allègement et/ou exonération de la part patronale des cotisations sociales au nom de la protection de l'emploi. D'un financement assis, pour l'essentiel, sur les cotisations sociales, on est passé peu à peu à un financement de plus en plus important par l'impôt et les taxes dont la TVA. L'érosion de la cotisation sociale remplacée par l'impôt est voulue notamment pour affaiblir la démocratie sociale et aller vers une étatisation croissante de la Sécurité sociale

La FGR dénonce le choix du gouvernement consistant à transférer les Mds € de dette COVID à la caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) qui a l'obligation

de les rembourser à l'euro près. En obligeant la Sécurité sociale à puiser dans ses ressources pour rembourser cette dette, le gouvernement prépare de nouveaux reculs sociaux à travers notamment des réformes structurelles sur la santé et les retraites. En prolongeant de 9 ans la durée de vie de la CADES, il maintient par ailleurs la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) qui est une contribution inégalitaire puisqu'elle pèse davantage sur les ménages les plus modestes, notamment les retraités. Il y avait pourtant d'autres solutions : apurer la dette COVID en l'intégrant au budget de l'État et/ou en mettant à contribution les grandes fortunes et les grandes entreprises qui se sont enrichies pendant ou grâce à la crise sanitaire.

**Le principe qui a prévalu lors de la création de la Sécurité sociale : « Chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit suivant ses besoins » est gravement remis en cause par la diminution programmée des recettes et des dépenses de la Sécurité sociale ainsi que par la part croissante des dépenses de santé transférées aux complémentaires santé. Or, contrairement à la Sécurité sociale qui mutualise le risque santé sur toute la population, les opérateurs complémentaires évoluent dans un univers très concurrentiel qui va à l'encontre des logiques de solidarité,** ce qui se traduit par une tarification à l'âge, une segmentation des risques et une différenciation des prestations. Ce choix politique de développer les complémentaires santé, en parallèle avec la fiscalisation croissante des ressources de la Sécurité sociale vise à réduire les champs d'action de la sécurité sociale. A terme, l'objectif est de cantonner l'assurance maladie à une prise en charge minimale des besoins de santé de la population,

**La FGR-FP revendique la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale des dépenses de santé prescrites médicalement justifiées.** La 5ème branche consacrée à «

l'autonomie » par la loi du 7 août 2020 s'éloigne radicalement des principes de financement et de gestion qui guidaient la Sécurité Sociale à sa création.

La FGR-FP rappelle que la perte d'autonomie est un aléa de la vie comme la maladie ou le handicap. C'est pourquoi elle s'est opposée à la création de la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) et elle dénonce aujourd'hui la création de la 5ème branche qui, en dépit de son intitulé, n'est pas une branche de la sécurité sociale mais une caisse autonome financée essentiellement par la CSG. Les ressources affectées à la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) qui en a la gestion sont délibérément en deçà des besoins à couvrir, ce qui ouvre la porte à des financements privés que la FGR-FP ne saurait accepter. La FGR-FP dénonce l'offensive du lobby des assureurs visant à développer une complémentaire dépendance et elle réaffirme que la perte d'autonomie doit être prise en charge à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale.

**Pour la FGR-FP, il faut en finir avec l'assèchement organisé des ressources de la sécurité sociale (allègements et exonérations des cotisations sociales) et mener une politique visant l'emploi de tous, une augmentation des salaires et des pensions, une égalité salariale effective entre les femmes et les hommes.** La visibilité et la stabilité des recettes de la Sécurité sociale doivent être assurées par le maintien du principe des cotisations sociales sur les salaires et autres revenus professionnels. Il faut augmenter massivement les rentrées de cotisations sociales par la création d'emplois, l'augmentation des salaires, l'application réelle de l'égalité salariale entre hommes et femmes, la lutte contre la souffrance au travail et contre la fraude sociale essentiellement patronale.

La FGR-FP a dénoncé en 2018 l'augmentation de 1,7 point (+ 25%) de la CSG des retraités et demande

aujourd'hui l'annulation de cette mesure qui a largement amputé leur pouvoir d'achat. A terme, la FGR-FP demande la suppression de la CSG. Attachée à la sanctuarisation des ressources de la Sécurité sociale, la FGR-FP s'opposera à tout projet de fusion des budgets de l'État et de la Sécurité sociale, et notamment à tout projet de fusion CSG/impôt sur le revenu.

La FGR-FP refuse la suppression des dizaines de milliers de postes dans les caisses primaires, caisses d'allocations familiales, caisses d'assurance vieillesse et unions de recouvrement.

Elle se prononce pour un retour de la gestion de la Sécurité sociale par des représentants élus des assurés.

### **Une politique de santé ambitieuse**

La crise sanitaire a fait éclater au grand jour les carences de notre système public de santé soumis à des décennies d'austérité budgétaire et de politiques néolibérales. Comme le reste de la population, les retraités sont particulièrement impactés

- par l'augmentation des restes à charge en raison notamment des dépassements d'honoraires,
- par l'extension des déserts médicaux qui se traduit notamment par l'impossibilité pour des millions de Français de trouver un médecin traitant et/ou par des délais d'attente pour obtenir un RV chez un spécialiste,
- par la pénurie de moyens humains et matériels à l'hôpital public,
- par la fermeture de lits à l'hôpital (17 000 depuis 5 ans) qui se traduit notamment par la déprogrammation de nombreuses opérations jugées non urgentes et par des services d'urgence engorgés, voire fermés par manque de personnels en nombre suffisant. Cette situation critique met en danger la vie d'une part importante de la population.

En dépit des cris d'alarme et des mobilisations depuis des années, le gouvernement continue de diminuer le nombre de personnels de santé et d'augmenter leur charge de travail. Et le Ségur de la santé n'a pas réglé





les problèmes. Les démissions des personnels de santé, la démotivation, le manque d'attractivité de leurs métiers ne sont que les conséquences de choix politiques délétères qui ne visent qu'à détruire le système public de santé.

La FGR-FP dit STOP à la destruction programmée du service public de santé et revendique un plan d'urgence pour l'hôpital pour mettre fin aux suppressions de lits et de services et rendre toutes les professions de l'hôpital attractives (salaires et conditions de travail). Il faut en finir avec la conception managériale de l'hôpital public, il faut lui attribuer les moyens nécessaires à l'ensemble de ses missions, ce qui suppose de mettre fin à la T2A (tarification à l'activité). La privatisation de structures hospitalières, y compris au sein de l'hôpital public, ne saurait être tolérée. La FGR-FP dénonce les politiques qui conduisent à permettre à de grands groupes privés de spéculer sur le dos de la Sécurité Sociale :

- laboratoires d'analyse possédés par des fonds de pension.
- « conciergeries d'hôpital » qui externalisent des services.
- spéculation par la pénurie et les prix exorbitants des médicaments et des traitements innovants.

La FGR-FP revendique une politique ambitieuse de santé publique et de développement de la recherche

publique non soumise aux lois du marché. Cette politique doit donner à l'usager un rôle accru et intégrer les progrès de la médecine et des technologies. Elle nécessite une augmentation importante des budgets liée à une relocalisation sur notre territoire des moyens industriels et de recherche.

L'État doit garantir la sécurisation et l'inviolabilité des données de santé personnelles. Ces données ne doivent en aucun cas être commercialisées.

### **Quel mandat la FGR-FP peut-elle se donner pour protéger les données de santé qui sont anonymisées ?**

Le congrès donne mandat à la commission Protection Sociale de travailler sur l'utilisation et la sécurisation des données.

Le retour rapide à domicile, l'hospitalisation à domicile, la télémédecine, le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, peuvent être porteurs de progrès à condition qu'ils ne répondent pas d'abord à un impératif de rationalisation des coûts et d'économies budgétaires, ce qui est le cas aujourd'hui. Il doit y avoir une coordination entre l'hôpital et le service d'aide à domicile. Le développement de l'ambulatoire tout comme l'hospitalisation à domicile doivent se faire dans le respect et

avec le consentement des personnes concernées et non dans le seul souci de réduction des dépenses. Ils ne doivent pas entraîner des frais supplémentaires d'hébergement ou d'accompagnement à la charge du patient.

### **Un même accès à des soins de qualité sur tout le territoire**

La FGR-FP revendique des objectifs de dépenses d'assurance maladie fondés sur les seuls critères de santé publique et de développement de l'offre publique de santé.

Pour mettre fin aux déserts médicaux, il faut augmenter le nombre de professionnels formés, ce qui suppose d'augmenter le nombre de CHU (centres hospitaliers universitaires) en les répartissant mieux, et de donner aux universités les moyens dont elles ont besoin. Il n'est en effet pas admissible que le nombre global de médecins formés annuellement continue d'être largement inférieur aux besoins, empêchant notamment les départs en retraite d'être tous compensés.

Il n'est pas acceptable que les « petites » structures de proximité (hôpitaux, centres de santé, maternités,) ferment en dépit des protestations des personnels, des usagers et des élus. Les « petites structures » de proximité doivent être maintenues et développées.

La FGR-FP est solidaire et reste engagée pour le respect du droit des femmes en matière de contraception et à l'IVG. Elle exprime son souhait que les combats menés en leur temps pour conquérir ces droits ne soient pas remis en cause comme c'est le cas dans plusieurs pays européens, mais aussi faute de praticiens ou à cause de la clause de conscience que font jouer de trop nombreux praticiens.

Il faut remettre en cause le principe de libre installation des médecins pour garantir leur répartition plus équitable sur l'ensemble du territoire.

Le congrès mandate la commission

Protection Sociale pour étudier la proposition de loi contre les déserts médicaux et aborde la formation et le recrutement des personnels médicaux répondant aux besoins.

### **Pour un grand service public du médicament**

Alors que le développement et la fabrication des vaccins contre la Covid ont outrageusement enrichi l'industrie pharmaceutique, la FGR-FP revendique une autre politique du médicament et des produits de santé totalement dégagée des marchés financiers avec la création d'un grand service public du médicament qui devra promouvoir par des moyens ambitieux la recherche publique fondamentale et expérimentale. La FGR-FP dénonce aussi la politique qui a conduit à faire des grands groupes de laboratoires d'analyse des secteurs attractifs pour des fonds d'investissements. La levée des brevets pour les médicaments de première nécessité est indispensable. La relocalisation donnerait à l'État la maîtrise de la production des biens communs que sont les médicaments et les vaccins, de leur sécurité, de leur efficacité et de leur coût, et garantirait l'approvisionnement régulier des hôpitaux et des pharmacies

Pour ce faire, l'État doit garantir l'indépendance de l'expertise et de la sécurité du médicament, réexaminer la composition des instances d'évaluation et de fixation des prix (CEPS) et des remboursements (Commission de la Transparence de la Haute autorité de Santé), pour résister aux pressions de l'industrie pharmaceutique

### **En finir avec les renoncements aux soins**

En attendant que le 100 % Sécu soit effectif partout en matière de santé, la FGR-FP demande :

- L'interdiction pour tout professionnel de santé de refuser de prendre en charge un patient pour des raisons financières.
- L'égalité d'accès à des soins de qualité pour tous sur tout le territoire.

- La généralisation du tiers payant à la totalité des prestations d'assurance maladie.
- La suppression des dépassements d'honoraires, l'extinction du secteur 2 et la remise à plat du système de rémunération des personnels médicaux.
- La continuité territoriale pour assurer les transports sanitaires en cas d'urgence avérée.

### **Faire vivre notre mandat de 100 % Sécu en matière de santé**

L'existence d'un système à deux étages de l'assurance maladie a favorisé le désengagement de la Sécurité sociale au profit des complémentaires qui couvrent les assurés de manière très inégalitaire tout en ayant un coût élevé (frais de gestion à la charge des cotisants et avantages sociaux et fiscaux qui pèsent sur les finances publiques). Annoncée par l'ordonnance du 17 février 2021, la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique d'État oblige désormais les employeurs publics à participer financièrement à une partie de la complémentaire de tous leurs agents. Mais ce financement exclut les retraités et ne porte pour l'instant que sur les garanties santé en renvoyant à une négociation ultérieure la question de la prévoyance. Cette réforme va à l'encontre du modèle défendu par la FGR-FP car elle opère une rupture inacceptable des solidarités intergénérationnelles entre actifs et retraités.

Pour la FGR-FP, ce dispositif ne peut donc être que transitoire car le 100 % Sécu est la seule réponse à l'objectif d'amélioration des prestations pour tous sans condition de revenu ou d'âge et pour un moindre coût pour la société. La FGR-FP travaillera à l'émergence d'un mouvement avec toutes les forces disponibles pour donner corps à l'objectif du « 100% Sécu ».

### **Pour un service public de l'autonomie**

Alors que le vieillissement de la

population constitue un enjeu démographique et social majeur, la FGR-FP revendique une loi de prise en charge de l'autonomie avec des moyens à la hauteur des besoins. La situation des EHPAD est très préoccupante. Elle découle du manque d'investissements dans le secteur public ainsi que du manque de moyens humains et matériels. Dans le secteur privé, la financiarisation aggrave cette situation. En ce qui concerne les EHPAD à but non lucratif, les anciens doivent être rénovés, La FGR-FP considère que le vieillissement de la population nécessite la construction de nouveaux établissements avec en particulier le nombre des personnels soignants (nous demandons 1 personnel pour 1 résident) pour permettre non seulement les soins et les traitements, mais aussi le temps d'échange et de dialogue avec les résidents,

La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile est tout aussi préoccupante.

Dans les deux cas, il y a urgence à mener une politique volontariste pour recruter les personnels en nombre suffisant, les former, améliorer leurs conditions de travail et revaloriser leurs salaires. Il n'est pas acceptable que les pouvoirs publics s'appuient sur les aidants familiaux (majoritairement des femmes) pour suppléer le manque de personnels. La FG-FP souligne la nécessité de diversifier des habitats accessibles respectant les choix des personnes.

**La FGR-FP réaffirme sa revendication d'un grand service public de l'autonomie, garant de l'égalité de traitement sur tout le territoire, que ce soit en établissement ou à domicile.** Ce service public ne saurait répondre aux besoins sans la création de dizaines de milliers de postes de professionnels, bien formés et bien rémunérés. Cela suppose d'ouvrir des discussions et des négociations avec le secteur non lucratif (fédérations existantes, mutuelles, associations,



CCAS, coopératives) qui œuvrent sur ce secteur que ce soit à domicile ou en établissement.

### Accompagner jusqu'à la fin de vie

La FGR-FP demande le développement des services de soins palliatifs publics avec des personnels formés et des moyens matériels à hauteur des besoins sur la totalité du territoire métropolitain et ultra-marin.

### Le droit de mourir en toute dignité

La FGR-FP est très attachée au principe que chacun puisse mourir en toute dignité et sans souffrance. La FGR-FP s'inquiète de l'inégalité d'accès à ce principe, selon les territoires en France, selon les catégories socio-culturelles.

La FGR-FP demande pour chacun la reconnaissance effective par la loi du droit de décider des conditions de sa fin de vie et la garantie de pouvoir être mis en situation de réaliser ses volontés, tant par l'accès aux soins palliatifs que par le recours à l'aide active à mourir.

### Se dégager des pressions, lobbies et conflits d'intérêts

La FGR-FP dénonce l'idée selon laquelle le privé ferait mieux que le public et condamne les choix idéologiques qui font de l'utilisateur un client, de l'agent un simple exécutant et de l'investissement un coût. L'égalité sur le territoire national est ainsi de moins en moins assurée.

La FGR-FP dénonce le développement des P.P.P. (Partenariat Public Privé), alibi qui permet aux ARS de diminuer drastiquement les budgets, les nombres de postes et de lits des Hôpitaux Publics et de transférer au Privé la rente des loyers et le développement des technologies lucratives. Il n'est pas acceptable d'amputer les établissements publics des moyens nécessaires, d'en appeler en priorité à la médecine libérale et au privé, de privilégier l'aide « informelle » (aux personnes âgées et handicapées) comme réponses à des enjeux relevant de l'égalité de prise en charge pour l'ensemble des citoyens.

### Accès aux droits et égalité

La mise en œuvre du tout numérique, générée par la fermeture de services publics de proximité, a complexifié les démarches pour des millions d'utilisateurs et entraîné l'exclusion administrative des personnes les plus démunies ou fragiles. Le taux de non-recours est en constante augmentation.

Il revient aux pouvoirs publics de construire et de mettre en œuvre des politiques publiques assurant l'effectivité des droits. Il est nécessaire de recruter des personnels pour garantir une présence physique dans toutes les administrations

### Donner vie au principe de démocratie sanitaire et sociale

En lien avec son exigence d'un 100 % sécurité sociale, la FGR-FP réaffirme son attachement à une assurance maladie universelle fondée sur les principes de solidarité et de justice sociale, en redonnant le pouvoir aux salariés.es en fonction des principes fondateurs de la sécurité sociale.

La FGR-FP est représentée au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) mais ne l'est pas systématiquement dans les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA). Elle est plus rarement présente dans les instances de démocratie sanitaires telles que les Conférences Régionales de Santé et de l'Autonomie (CRSA) et les Conseils Territoriaux de Santé (CTS). Cette situation diverse n'est pas satisfaisante, c'est pourquoi la FGR-FP continue de revendiquer toute sa place dans toutes ces instances et agira pour que les CDCA fonctionnent efficacement dans tous les départements.

Elle y œuvre pour développer la prévention, l'accès aux soins et la prise en charge de la dépendance dans le cadre de la solidarité.

Localement, elle s'oppose aux choix des Conseils départementaux et des collectivités territoriales lorsqu'ils sacrifient les services publics de proximité

Les ARS (Agences Régionales de

Santé), conçues comme le bras armé du gouvernement, appliquent sans vergogne une politique qui ne part pas des besoins de la population. Elles ne peuvent en l'état être à l'écoute des usagers et des personnels. C'est pourquoi il faut redéfinir leur rôle et leur composition.

La FGR-FP recherche l'unité la plus large avec tous les syndicats et associations ainsi qu'un rapprochement avec les professionnels de santé en vue d'établir des revendications communes. Elle se prononce pour établir une véritable démocratie sanitaire et pour redéfinir les modes de représentation des usagers.

Des espaces démocratiques de rencontre et d'échanges d'expériences doivent donner aux citoyens un regard accru sur le système de santé et une meilleure prise en compte de la parole de l'utilisateur.

La FGR-FP revendique une vraie démocratie sanitaire et une vraie représentation des usagers.

**Seuls les Services Publics peuvent et doivent se porter garants de l'intérêt général, de la qualité de la formation des personnels ainsi que de l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.**





# Motion Place des retraité·es dans la société.





Aujourd'hui, 27 % de la société française a 60 ans ou plus et 29 % a 25 ans ou moins. La FGR-FP rappelle son exigence d'une vie digne pleine et entière pour tous les âges de la vie. Elle exprime son indignation face à un système social au service des plus riches qui conduit trop de jeunes et de personnes âgées à devoir recourir aux organismes caritatifs pour se nourrir. Elle exige le développement des politiques publiques à tous les âges de la vie.

Aujourd'hui, l'espérance de vie à 60 ans est de l'ordre de 20 à 25 ans malgré de fortes disparités entre les femmes et les hommes et les catégories socio-professionnelles. Un Français sur 3 aura plus de 60 ans en 2035 selon les démographes. Il faut donc que la société prenne en compte cette évolution, n'exclue pas cette nouvelle étape de la vie, qui ne se réduit pas à la seule question économique du coût des pensions alors que la richesse produite n'a jamais été aussi grande.

Vieillir est un processus naturel, universel, temporel, biologique... La FGR réfute l'amalgame qui, dans les discours politiques, tend à s'opérer entre personnes âgées et retraité-es. Elle dénonce la quasi-disparition du terme « retraité » dans les sigles et les textes gouvernementaux. Cette volonté de substituer la notion de vieillesse au terme de « retraité » tend à occulter et à nier la réalité précise de droits sociaux acquis. Elle a pour effet de réduire les problématiques concernant les retraités aux seules questions de santé et de dépendance. La retraite découle d'un statut de travailleur ayant versé des cotisations et donc ayant acquis des droits dans un système de retraite solidaire et intergénérationnelle.

La pension de retraite n'est pas une allocation sociale mais un droit acquis lié à un statut professionnel. C'est un « salaire » continué. C'est pourquoi la FGR-FP revendique une évolution des pensions indexée sur le salaire moyen et s'oppose à la mise en place de tout système qui

ferait, plus encore, de la pension une variable d'ajustement.

La FGR-FP proteste contre les discriminations et l'exacerbation des propos âgistes. Les retraité-es ne sont ni « privilégié-es » ni égoïstes. Ils expriment des aspirations générales : meilleure répartition des richesses, politique concrète pour la transition écologique. Ils expriment aussi des besoins spécifiques : pouvoir d'achat, maintien et développement des services publics, logement, transport, culture, santé, prise en charge de la perte d'autonomie. Ils refusent la dématérialisation à outrance facteur d'exclusion sociale. Ils ont un rôle essentiel dans le fonctionnement de la société. Ils occupent une place particulièrement importante dans la vie familiale, citoyenne, associative, culturelle, syndicale et politique.

Par un engagement fréquent dans le bénévolat, ils participent à la vie économique du pays. Malgré une recommandation de l'ONU et la publication d'une procédure d'analyse du bénévolat par l'OIT, les institutions ne prennent toujours pas en compte sa contribution au PIB. Le rôle du retraité, créateur de lien social, passeur de mémoire et d'expérience, de savoirs et de compétence, doit être affirmé, reconnu et valorisé dans une société qui reconnaisse l'activité sociale à sa juste valeur.

Instrumentalisée, toute campagne de fracturation, notamment générationnelle, est néfaste à l'ensemble de la société. Au contraire la solidarité entre générations, facteur de cohésion sociale doit être favorisée et recherchée. Elle doit irriguer tout projet de société par des mécanismes de réelle redistribution sociale. Chaque droit acquis par les retraité-es participe, de fait, à l'évolution des futures pensions des actifs. Toute amélioration, dans le quotidien des retraité-es, profite à l'ensemble de la population.

Appuyée à une juste répartition des richesses, la solidarité intergénérationnelle implique des

choix politiques et sociaux ; la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement n'a pas répondu aux grands objectifs énoncés lors de sa publication. L'abandon de la loi « grand âge » est un choix idéologique, qui confirme le désengagement de l'Etat pour permettre au privé de prospérer aussi bien dans l'aide à domicile qu'en établissement. La FGR-FP revendique une loi de programmation fixant les objectifs et dotée des moyens financiers à la hauteur des besoins. Cela nécessite une loi de programmation fixant les objectifs et dotée des moyens financiers à la hauteur des besoins.

La citoyenneté des retraité-es ne peut pas se limiter au seul bulletin de vote. Des retraités assurent de nombreuses responsabilités publiques là où les actifs ne sont pas en mesure d'exercer un mandat d'élu-e. Les retraité-es contribuent ainsi grandement au fonctionnement de la démocratie locale alors qu'à l'opposé, ils/elles se retrouvent exclus.es de la possibilité d'être élu.es dans certaines structures associatives ou mutualistes. La FGR revendique que la citoyenneté puisse s'exercer partout sans limite d'âge. Par leurs mobilisations collectives, les retraité-es ont pris leur place dans le mouvement social, notamment dans le groupement unitaire de 9 organisations associatives et syndicales, dit « groupe des 9 ».

La FGR-FP demande la création d'un ministère en charge des retraité-es. Elle revendique sa place aux côtés des organisations syndicales dans les instances (nationales, régionales, départementales, voire locales) représentatives des retraité-es.

C'est collectivement que les retraité-es gagneront une place mieux reconnue dans la société. Déterminés, ils rappellent, cette exigence d'égalité fondée sur des droits sociaux reconnus et renforcés. Ils continueront à se battre pour une société qui réponde aux aspirations de toutes et de tous quel que soit l'âge, qu'ils ou elles aient ou non exercé une activité professionnelle reconnue.

## NOS ADHÉRENTS ONT DU TALENT

### CONCOURS PHOTO CONGRÈS DE DAX

**PALMARÈS FINAL DU CONCOURS PHOTO RETRAITE : "SORTIR DES CLICHÉS".**

**CLASSEMENT APRÈS LE VOTE DES CONGRESSISTES :**

1er prix  
ECLAT DE BONHEUR,  
Fête sur les allées Paul Riquet  
Béziers  
auteur : Jean Claude CASTILLO  
lot : bon pour un week-en au Splendid de Dax ou un autre établissement VACANCES BLEUES

2ème prix  
LA PASSION N'A PAS d'ÂGE  
auteur : Henri Noël BLOTTIAUX  
lot : 2 places pour le festival Musicalarue

3ème prix  
LES PAPIS JOUEURS  
auteure : Sophie GAINE  
lot : une bouteille d'armagnac du domaine d'Ognoas

4ème prix  
CHENAPANS TOUJOURS,  
le coup du portefeuille  
auteur : Jean Pierre VERDIER  
lot : un panier gourmand ( foie gras et confit de la maison PARIS)

**3** : c'est le nombre de jours sur lesquels vient de se dérouler, dans de si bonnes conditions, notre congrès national. 3 jours de débats et d'échange pour 3 années à venir d'activités.

**244** : c'est le nombre de délégué-es qui ont participé à cet évènement dans la cité dacquoise, entre séances plénières, commissions et temps d'échange durant les repas et cette belle soirée festive.

**X** : est le numéro jusqu'à présent inconnu du département où sera organisé notre 68<sup>ème</sup> congrès en 2026 et que nous découvrirons dans les mois à venir.

## Chiffres utiles

En rouge : les chiffres utiles actualisés ce mois.

### INDICE MENSUEL DES PRIX À LA CONSOMMATION

Ensemble des ménages hors tabac. Base 100 en 2015

- JANVIER 2023 ..... + 0,4 %
- **FÉVRIER 2023** ..... + 0,5 %
- **MARS 2023** ..... + 0,7 %

### INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

- 4ème trimestre 2022 ..... 136,27
- Variation annuelle ..... + 3,49 %

**PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE au 01.01.2023** (mensuel) ..... 3666 €

### MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE (MTP)

- Par mois : à compter du 01/07/2022 ..... 1192,55 €

### ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) au 01.01.2023

- Pour une personne seule / mois ..... 961,08 €
- Pour un ménage / mois ..... 1492,08 €

**VALEUR ANNUELLE DU POINT D'INDICE au 01.07.2022** ..... 58,20 €

### PENSIONS

- Revalorisation au 01.01.2023 : ..... + 0,8%
- Montant garanti : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il n'est versé qu'à la condition de réunir le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir le maximum de pension ou d'avoir atteint l'âge d'annulation de la décote et d'avoir liquidé l'ensemble des pensions relevant des autres régimes. Pour une carrière complète Fonction Publique, il est égal à la valeur de l'indice majoré 227 ..... 1248,33 €
- Valeur du point d'invalidité militaire (au 01.01.2023) ..... 15,59 €

### RETENUES

- CSG (5,9% déductibles ; 2,4% non déductibles) ..... 8,3%
- CSG (à taux réduit sous conditions de ressources) ..... 6,6 ou 3,8 %
- CRDS ..... 0,5 %
- CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) ..... 0,3 %

### SMIC AU 01.01.2023

- Horaire ..... 11,27 €
- Mensuel brut (pour 35h par semaine) ..... 1709,28 €

### MINIMUM DE TRAITEMENT FONCTION PUBLIQUE À TEMPS COMPLET

- Indice majoré 352 au 01.01.2023 (brut mensuel) ..... 1712,06 €



# Commission exécutive nationale 2023-2026

(article 8 des statuts)

## LES VOTES

### ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS NATIONAUX

Nombres de mandats : 318

Votants : 275

Nul : 0

Suffrages : 275

#### Sont élu-es :

BARRE Francine .....	275
FOGLIARINI Jacques .....	273
GRIALOU Marie-France .....	271
JALADE Pierre .....	267
LANCON Jean-Pierre .....	272
LAURENT Jean-Pierre .....	274
LE LANN Soizig .....	272
RALLET Daniel.....	273
SELVES Jacques .....	269
VEYRAT Marc .....	273
BLANCHETEAU Gérard .....	270
BRILLET Jacques .....	275
CHELERS François .....	270
LE LOUREC Hervé .....	274
WODARCZYK Claude .....	270

### ELECTION DU BUREAU NATIONAL

A l'unanimité de la CEN

**Secrétaire Général** : BRILLET Jacques

**Trésorier national** : CHELERS François

**Secrétaires nationaux** :

FOGLIARINI Jacques

HOUSELLE Sylvain

VEYRAT Marc

### ELECTION DE L'ADHÉRENT DIRECT

À LA CE

Titulaire : HOUSELLE Sylvain

Suppléant : BRETON Michel

### DÉLÉGUÉES DES SYNDICATS

SNUIPP : LEJEUNE Sonia

SNES : CAHOUET Marylène

- RAPPORT D'ACTIVITÉ : unanimité
- RAPPORT FINANCIER : adopté
- MOTION REVENDICATIVE : Abstention 1 unanimité
- MOTION INTERNATIONALE : Contre 4 Abstention 8 refus de vote 1 Pour 280
- RATIFICATION DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX : 1
- RATIFICATION DE LA COMMISSION AUX COMPTES : unanimité

DELEGUES NATIONAUX				
BUREAU NATIONAL		AUTRES DÉLÉGUÉ.ES NATIONAUX		
Titulaire	Suppléant.e	Titulaire	Suppléant.e	
S.G. Jacques BRILLET	Alain CAZANAVE	Alain BLANCHETEAU	Lionel ALLAIN	
T.N François CHELERS	Josiane SOUCHET	Francine BARRÉ	Hélène POUGNANT	
S.N. Jacques FOGLIARINI	Daniel TENAND	Françoise GRIALOU	Claudine HECKER	
S.N. Marc VEYRAT	J.Louis MARCHAND	Pierre JALADE	Pierre LAPOUGE	
S.N. Sylvain HOUSELLE	Michel BRETON	Jean Pierre LANÇON	Cécile PRIVAT	
		Jean Pierre LAURENT	Françoise LAURENT	
		Françoise LE LANN	Françoise MOURLA	
		Hervé LELOUREC	Jacques HAIECH	
		Daniel RALLET	Claude COURIVAUD	
		Jacques SELVES	Michel MORIN	
		Claude WODARCZYK	Marc GENIEZ	

  

DELEGUES REGIONAUX		
RÉGION	TITULAIRE	SUPLÉANT.E
ALSACE	Elisabeth POGGI	Sabine DELMAS
AQUITAINE	Anne Marie GUICHAOUA	Jacques BAYLE
AUVERGNE	Gérard HATAB	Philippe BOULARD
BASSE NORMANDIE	Michel CARABEUF	Raymond PROSPER-PAUL
BOURGOGNE	Jacques PIOCH	Daniel MALSOT
BRETAGNE	Olivier BLANCHARD	Robert LE FANIC
CENTRE	Deny NONNET	Jean Charles PAILLARD
CHAMPAGNE ARDENNE	Claude RAULET	Chantal BERGE
CORSE	-	-
FRANCHE COMTE	-	-
HAUTE NORMANDIE	Brigitte BOURDET	Micheline PETITPAS
ILE DE France	Sylvie CHARDON	Micheline REDOUTE
LANGUEDOC ROUSSILLON	Erik MICHEL	Ginette KESRAOUI
LIMOUSIN	Monique BEYSSEN	Marc COUBRET
LORRAINE	Jean Marie SAXE	Piero FURNO
MIDI PYRENEES	Claude MARIETTI ROS	Liliane CORDENOS
NORD PAS DE CALAIS	Alain DERCOURT	Jacques HORNEZ
PAYS DE LOIRE	Albert DEAU	Danièle REOLID MEIGNAN
PICARDIE	Claude VIOLET	Dominique PIENNE
POITOU CHARENTES	Eliane BOUYE	Martine PHILIPPE
PROVENCE COTE D AZUR	J. TERUEL	Corinne VIALLE
RHONE ALPES	Geneviève VERGNES	Jean Philippe RENNARD
OCEAN INDIEN	Michel ZERWETZ	Eric DUCROUX
ANTILLES - AMERIQUE SUD	Gérard ALIDOR	Michel LARRIBE

## COMPOSITION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

### ELU-ES JUSQU'EN 2026 LORS DU CONGRÈS DU MANS

LECAN Arlette (Sarthe) - Suppléante : LE COMTE Monique

LE NORMAND Edmond (SNCL-FAEN) - Suppléant DOLLEY Lucien

### ELU-ES JUSQU'EN 2023 LORS DU CONGRÈS DE DAX

SINEAU Daniel (61) - Suppléant : LOHIAC Alain

BUCLON Michèle (SNEP-FSU) - Suppléant : LOREAU Michel

COLIN Jean-Pierre (69) - Suppléant : CAGNE Jean-Paul



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



# **Culture & Patrimoine** en Nouvelle-Aquitaine

*Poussez la porte  
de la culture  
en Nouvelle-Aquitaine*

Arts plastiques et visuels  
Cinéma et audiovisuel  
Festivals et manifestations  
Langues et cultures régionales  
Livre  
Musiques  
Numérique culturel  
Patrimoine et inventaire  
Spectacle vivant

[culture-nouvelle-aquitaine.fr](http://culture-nouvelle-aquitaine.fr)